

COMMUNE
DE
SAINT-CYR

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/2 500

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
24/11/2016	6/12/2019	9/04/2021

Etudié par

URBAN HYMNS SARL

Place du Marché - 17510 SAINT-SAUVANT

Tel : 05 45 91 48 05



Légende

INFORMATIONS CADASTRALES

- Limite communale
- Parcelles cadastrales
- Bâtimens
- Hydrographie

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Élément de patrimoine bâti à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de patrimoine naturel à préserver (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

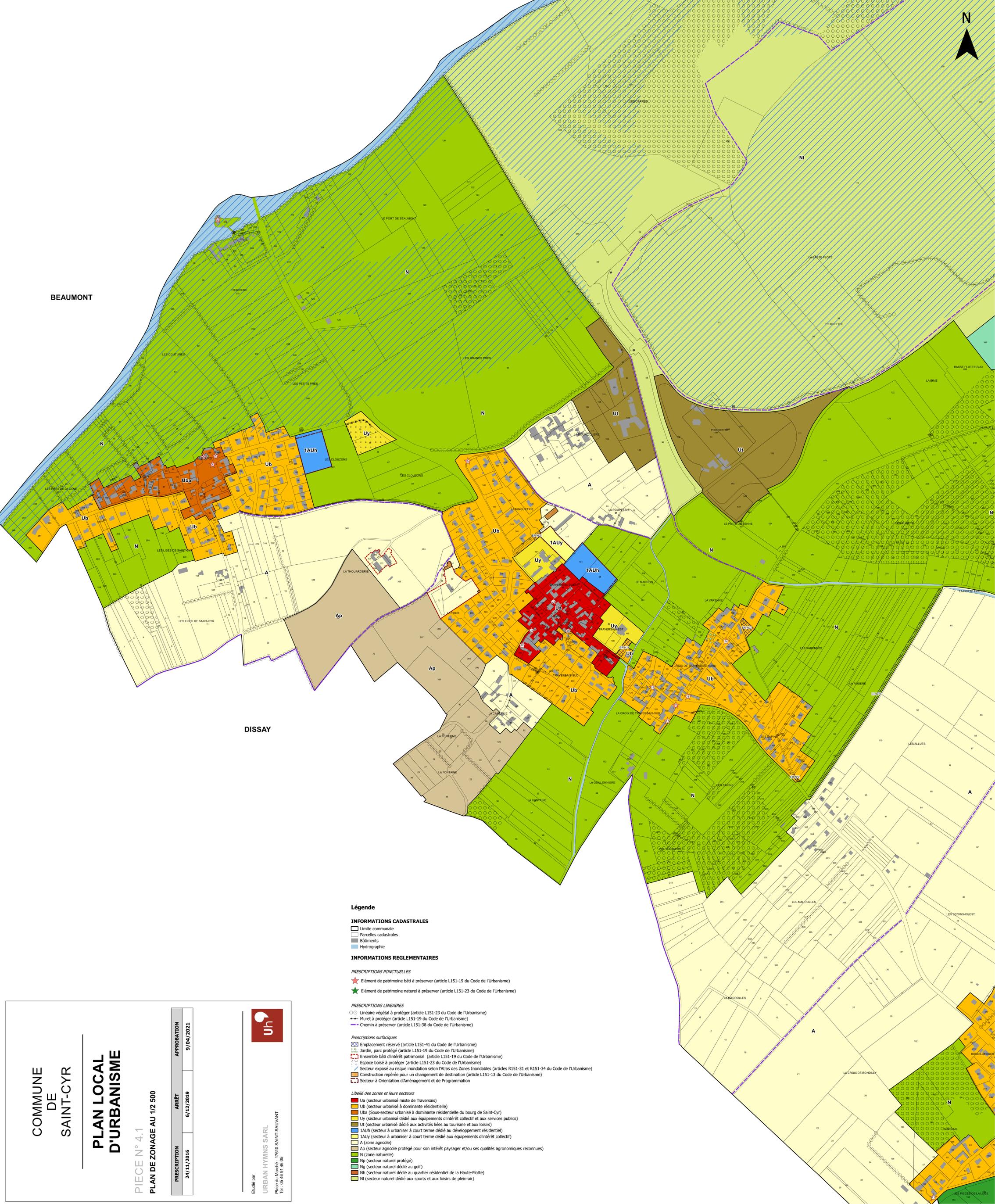
- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à préserver (article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

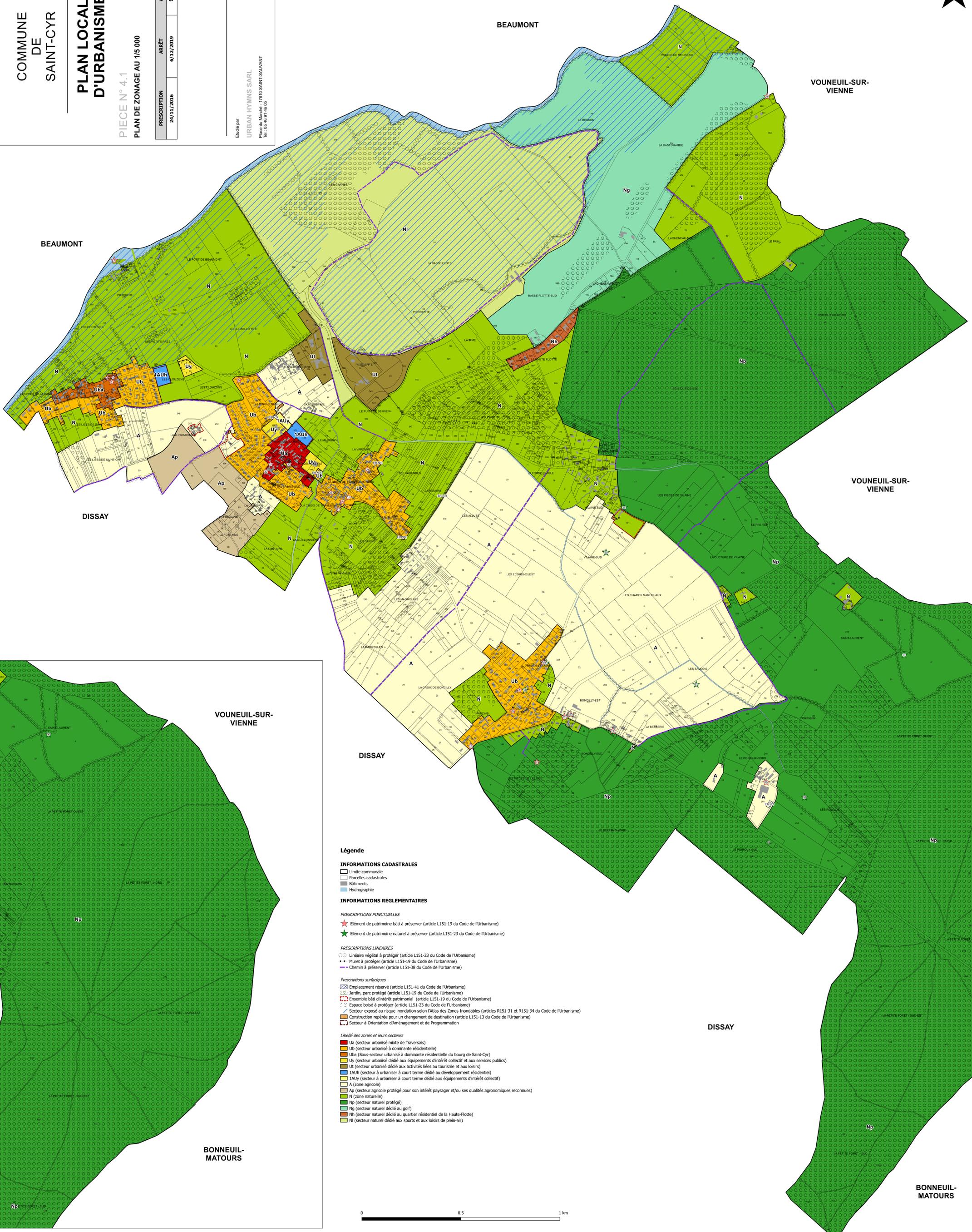
Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin, parc protégé (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble bâti d'intérêt patrimonial (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur exposé au risque inondation selon l'Atlas des Zones Inondables (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Construction repérée pour un changement de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Libellé des zones et leurs secteurs

- Ua (secteur urbanisé mixte de Traversais)
- Ub (secteur urbanisé à dominante résidentielle)
- Uba (Sous-secteur urbanisé à dominante résidentielle du bourg de Saint-Cyr)
- Uy (secteur urbanisé dédié aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics)
- Ut (secteur urbanisé dédié aux activités liées au tourisme et aux loisirs)
- 1AUh (secteur à urbaniser à court terme dédié au développement résidentiel)
- 1AUy (secteur à urbaniser à court terme dédié aux équipements d'intérêt collectif)
- A (zone agricole)
- Ap (secteur agricole protégé pour son intérêt paysager et/ou ses qualités agronomiques reconnues)
- N (zone naturelle)
- Np (secteur naturel protégé)
- Ng (secteur naturel dédié au golf)
- Nh (secteur naturel dédié au quartier résidentiel de la Haute-Flotte)
- Ni (secteur naturel dédié aux sports et aux loisirs de plein-air)





Légende

INFORMATIONS CADASTRALES

- Limite communale
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments
- Hydrographie

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- ★ Elément de patrimoine bâti à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ★ Elément de patrimoine naturel à préserver (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ◆ Mur à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à préserver (article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- ⊞ Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Jardin, parc protégé (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Ensemble bâti d'intérêt patrimonial (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Espace boisé à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Secteur exposé au risque d'inondation selon l'Atlas des Zones Inondables (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Construction repérée pour un changement de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- ⊞ Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Libellé des zones et leurs secteurs

- Ua (secteur urbanisé mixte de Traversais)
- Ub (secteur urbanisé à dominante résidentielle)
- Uba (Sous-secteur urbanisé à dominante résidentielle du bourg de Saint-Cyr)
- Uy (secteur urbanisé dédié aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics)
- Ut (secteur urbanisé dédié aux activités liées au tourisme et aux loisirs)
- IAUH (secteur à urbaniser à court terme dédié au développement résidentiel)
- IAUy (secteur à urbaniser à court terme dédié aux équipements d'intérêt collectif)
- A (zone agricole)
- Ap (secteur agricole protégé pour son intérêt paysager et/ou ses qualités agronomiques reconnues)
- N (zone naturelle)
- Np (secteur naturel protégé)
- Ng (secteur naturel dédié au golf)
- Nh (secteur naturel dédié au quartier résidentiel de la Haute-Flotte)
- Ni (secteur naturel dédié aux sports et aux loisirs de plein-air)

